



**BULLETIN TRIMESTRIEL  
DE CONJONCTURE**

SUIVI DE LA CONJONCTURE FINANCIERE ET BANCAIRE

---

**N° 121 – décembre 2004**

**- MAYOTTE -**

# Sommaire

---

	<i>Pages</i>
<b>Synthèse.....</b>	<b>3</b>
<b>1. L'évolution financière.....</b>	<b>5</b>
<i>1.1 L'enquête auprès des Etablissements de Crédit à Mayotte.....</i>	<i>6</i>
<b>2. Rappel des taux.....</b>	<b>9</b>
<b>2.1 Taux du marché.....</b>	<b>10</b>
2.1.1 Taux du marché monétaire et obligataire.....	10
2.1.2 Taux de base bancaire.....	11
<b>2.2 Taux d'Intérêt légal.....</b>	<b>11</b>
<b>2.3 Taux de l'usure.....</b>	<b>12</b>
2.3.1 Crédits aux particuliers.....	12
2.3.2 Crédits aux entreprises.....	12
<b>3. Monnaie Fiduciaire.....</b>	<b>13</b>
<b>3.1 Emission de billets en euros.....</b>	<b>14</b>
<b>3.2 Emission de pièces en euros.....</b>	<b>15</b>

# Synthèse

---

Selon l'enquête trimestrielle de conjoncture financière et bancaire du quatrième trimestre 2004, les soldes d'opinions recueillis auprès des dirigeants des établissements de crédit témoignent d'une forte hausse de la collecte de dépôts. Le financement de l'habitat et la production de crédits à la consommation des particuliers enregistrent une hausse au quatrième trimestre 2004. Cette tendance devrait se poursuivre le prochain trimestre. La production de crédit d'équipement et d'exploitation des entreprises est bien orientée à fin 2004.

Trois ans après la mise en circulation de l'euro, **les émissions nettes** d'euros dans la Collectivité départementale de Mayotte ont atteint 113,4 millions d'euros en valeur à la fin décembre 2004, dont 1,4 million d'euros en pièces, soit environ 707 euros par habitant. La coupure de 50 euros se maintient en tant que principale coupure de la place. En effet, le billet de 50 euros représente 62,2 % des émissions nettes en volume, précédant ainsi la coupure de 20 euros (13,7 % des émissions nettes en volume). L'utilisation majoritaire de ces deux coupures tiendrait à différents facteurs comme la persistance d'une économie informelle importante, l'utilisation du numéraire comme moyen de transfert et la sous-bancarisation de la population locale.

Au 31 décembre 2004, l'examen du **fichier central des chèques impayés** fait apparaître une légère baisse de 0,9 % du nombre d'interdits bancaires par rapport au mois de septembre avec 1 529 interdits dénombrés. En glissement annuel, on observe une baisse de 2,2 % (1 563 personnes étaient en interdiction bancaire en décembre 2003). Les interdits sont répartis entre 85 personnes morales (+ 18,1 % en glissement annuel) et 1 444 personnes physiques (- 3,2 % sur la même période).

Parallèlement, on recense à la fin du mois de décembre 2004, 320 retraits de cartes bancaires, soit une hausse de 13,5 % par rapport à fin septembre et une forte augmentation en glissement annuel (+ 77,8 %).

Enfin, le nombre d'incidents de paiement par chèque qui s'élevait à 9 871 au 31 décembre 2003 est passé à 9 650 en décembre 2004, régressant ainsi de 2,2 %.



# *1. L'évolution financière*

---

## **Remarque Liminaire :**

La situation monétaire de Mayotte est établie à partir des documents remis par l'ensemble des établissements de crédit et le Trésor Public. Une partie des données fournies par les établissements de crédit n'étant pas actualisée et les documents reçus au titre du troisième trimestre 2004 n'étant pas assez représentatifs de l'activité monétaire de Mayotte, seule l'enquête financière a été présentée dans le chapitre « L'évolution financière ».

# 1. L'évolution financière

## 1.1 L'enquête auprès des Etablissements de Crédit à Mayotte

Les dirigeants des établissements de crédit interrogés par l'IEDOM témoignent pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2004 d'une opinion nettement plus positive qu'au trimestre précédent concernant les dépôts. Cette évolution devrait se poursuivre au cours du premier trimestre 2005.

Conformément aux prévisions du trimestre précédent les soldes d'opinions concernant la clientèle des particuliers témoignent d'un marché dynamique pour les crédits à la consommation. Le début de l'année est également bien perçue, avec toutefois un optimisme plus réservé concernant les crédits à l'habitat. La production de crédits à l'équipement reste dynamique, et celle des crédits d'exploitation s'améliore.

Pendant que le produit net bancaire progresse de manière significative, les commissions des établissements de crédit enregistrent un net ralentissement.

Les charges d'exploitation qui continuent de se dégrader par rapport aux trimestres précédents, devraient se poursuivre le prochain trimestre.

Enfin, les établissements de crédit estiment que l'environnement économique devrait être aussi dégradé au premier trimestre 2005 qu'au trimestre précédent.

	<b>EVOLUTION par rapport au troisième trimestre 2004</b>	<b>PREVISIONS pour le premier trimestre 2005</b>
<b>EFFECTIFS</b>	↘ (- 18,36 %)	↗ (+ 4,82 %)
<b>COMMISSIONS</b>	↗ (+ 10,84 %)	↗ (+ 10,84 %)
<b>PROVISIONS – COÛT DU RISQUE</b>	Dégradation (- 79,14 %)	Stabilité (+ 54,84 %)
<b>CLIMAT SOCIAL</b>	Stabilité (0,0 %)	Stabilité (0,0 %)
<b>ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE</b>	Dégradation (- 18,36 %)	Dégradation (- 12,43 %)

### Méthodologie de l'enquête

L'enquête de conjoncture, effectuée par l'IEDOM auprès de l'ensemble des dirigeants des établissements de crédit de la place est réalisée trimestriellement (6 établissements sont concernés).

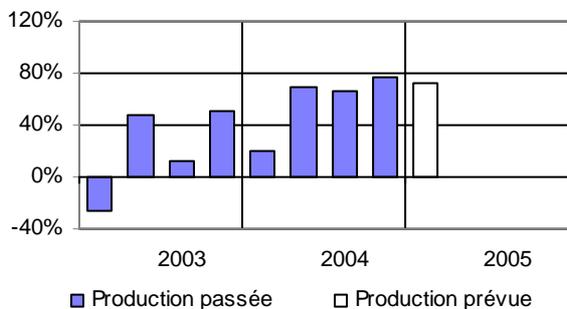
Cette enquête comporte 14 questions. Les questions visent à saisir, sous forme de flèches, des évolutions (passées ou prévues) relatives aux dépôts et aux marchés de prêts et des opinions relatives à des situations (PNB, commissions, charges d'exploitations, provisions, résultat, effectifs, climat social et environnement économique). Les réponses sont pondérées en fonction de l'importance de l'activité de l'établissement interrogé (selon la question la pondération est effectuée par les encours de crédit ou les encours de dépôts). Les chiffres ainsi obtenus donnent une mesure synthétique de l'écart entre la proportion des informateurs qui estiment qu'il y a eu progression ou qu'une situation est en amélioration et celle des informateurs jugeant qu'il y a eu fléchissement ou qu'une situation est en dégradation.

# 1. L'évolution financière

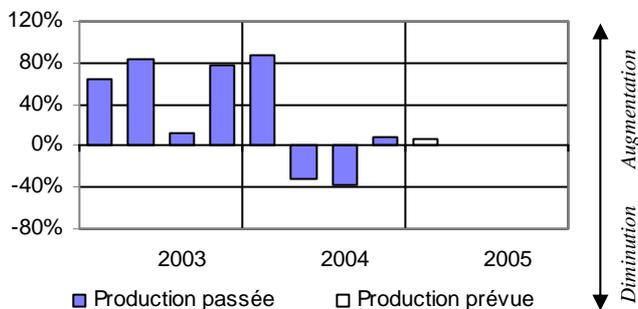
## Résultat de l'enquête auprès des Etablissements de Crédit

### Soldes d'opinions des dirigeants au 31 décembre 2004<sup>1</sup>

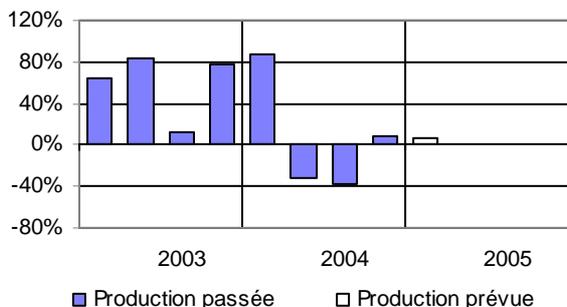
**Production des crédits d'équipement des entreprises**  
(Soldes d'opinions bruts)



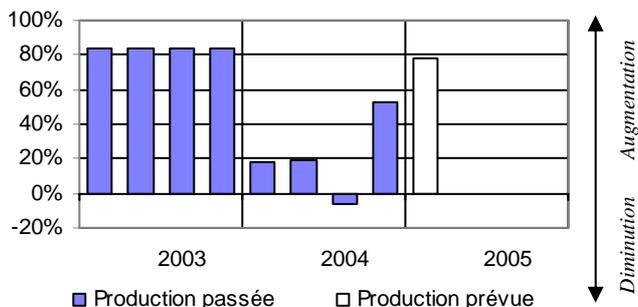
**Production des crédits d'exploitation des entreprises**  
(Soldes d'opinions bruts)



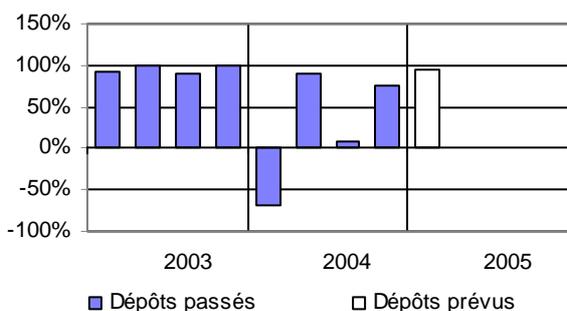
**Production des crédits à l'habitat des particuliers**  
(Soldes d'opinions bruts)



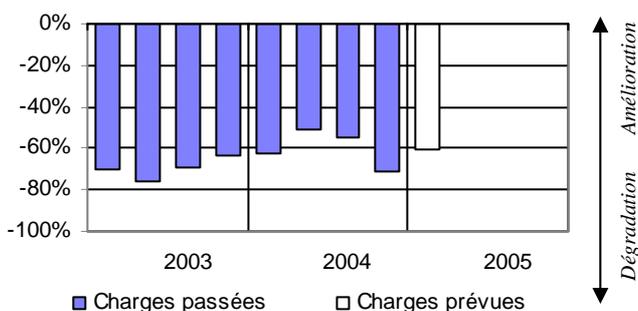
**Production des crédits à la consommation des particuliers**  
(Soldes d'opinions bruts)



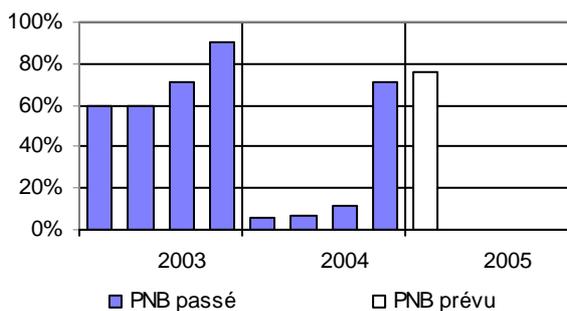
**Dépôts** (Soldes d'opinions bruts)



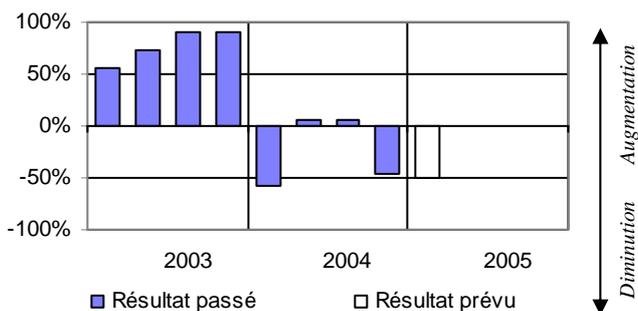
**Charges d'exploitation** (Soldes d'opinions bruts)



**Produit net bancaire** (Soldes d'opinions bruts)



**Résultat** (Soldes d'opinions bruts)



<sup>1</sup> BFC, BR, BRED BP, CRCAMR, SOFIDER, SOREFI.

## ***1. L'évolution financière***

---

## ***2. Rappel des taux***

---

## 2. Rappel des taux

### 2.1 Taux du marché

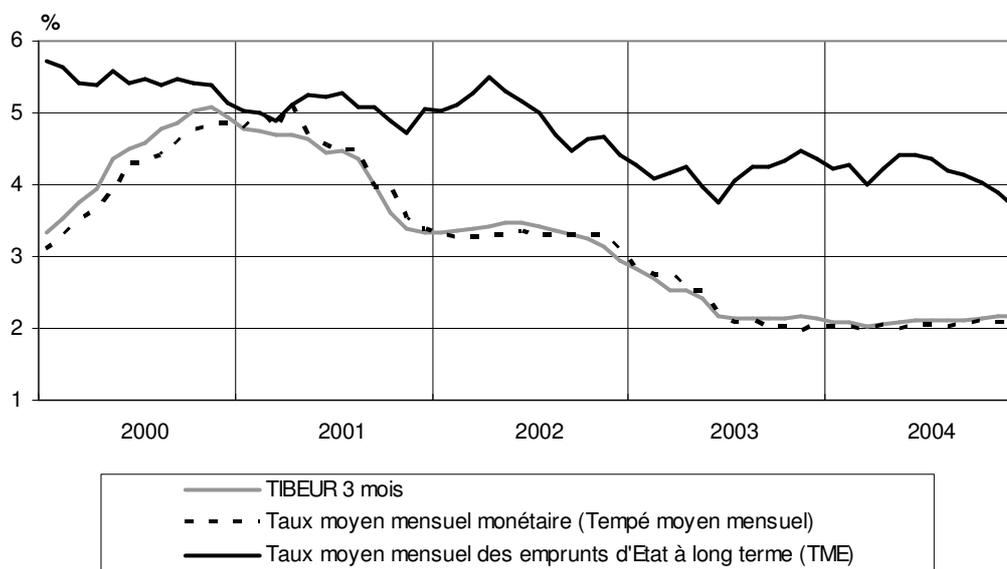
#### 2.1.1 Taux du marché monétaire et du marché obligataire

Depuis le début de l'année 2003, la Banque Centrale Européenne (BCE) a opéré une réduction de ses taux directeurs à deux reprises : -25 points de base le 6 mars 2003 et -50 points de base le 5 juin 2003. Le taux de soumission minimal appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème s'élève désormais à 2%. Le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal et celui de la facilité de dépôt s'élèvent respectivement à 3% et 1%.

Depuis juillet 2003, les taux du marché monétaire semblent avoir atteint un plateau proche du seuil des 2%.

Moyenne mensuelle en %	sept-04	oct-04	nov-04	déc-04
Taux interbancaire offert en euros (TIBEUR ou EURIBOR) -3 mois	2,1180	2,1480	2,1710	2,1740
Taux moyen mensuel monétaire (Tempé moyen mensuel ou EONIA)	2,0467	2,1129	2,0857	2,0442
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)	4,13	4,03	3,90	3,70

Evolution mensuelle des principaux taux du marché monétaire et obligataire



## 2. Rappel des taux

### 2.1.2 Taux de base bancaire

Le taux de base bancaire de Mayotte correspond à la moyenne pondérée des taux de base de chaque banque. Cette pondération est calculée sur la base du total des opérations de crédits à la clientèle inscrites au bilan des établissements au 31 décembre. Il convient de noter qu'entre décembre 2003 et mars 2004, le taux de base bancaire pondéré des quatre banques locales a augmenté de 0,03 point, à la suite du changement de pondération intervenant une fois par an au mois de mars. En outre, au cours du quatrième trimestre 2004, le taux de référence de chaque banque est resté inchangé.

Mars-04	Juin-04	Septembre-04	Décembre-03
8,07 %	8,07 %	8,07 %	8,07 %

*Nota : Ces chiffres sont établis à partir des taux de base des 4 banques locales (BFC, BR, BRED-BP et CRCAMR) pondérés par les encours*

### 2.2 Taux d'intérêt légal

Aux termes de la loi n° 75-619 du 11 juillet 1975 modifiée par la loi du 23 juillet 1989, le taux de l'intérêt légal est fixé pour la durée de l'année civile. Il est égal à la moyenne arithmétique des douze dernières moyennes mensuelles des taux de rendement actuariel des adjudications de bons du Trésor à taux fixe à treize semaines.

Ce taux est appliqué aux créances légales et conventionnelles lorsque aucun autre taux n'a été fixé par écrit. Il est aussi utilisé lorsqu'un contrat stipule son application en cas de non exécution d'une obligation ou un retard dans l'exécution de celle-ci (sommes dues, rééchelonnement d'échéances, condamnation d'une décision de justice, etc.).

Année 1997	Année 1998	Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003	Année 2004
3,87%	3,36%	3,47%	2,74%	4,26%	4,26%	3,29%	2,27% *

\* Décret n°2004-039 du 13 février 2004 fixant le taux de l'intérêt légal pour l'année 2004 (J.O. du 15 février 2004)

## 2. Rappel des taux

### 2.3 Taux de l'usure

Les établissements de crédit en France appliquent depuis le 1er juillet 2002 un nouveau mode de calcul pour le Taux Effectif Global (TEG), basé désormais sur la méthode dite équivalente qui remplace la méthode dite proportionnelle, afin d'instituer un mode de calcul unique pour les pays de l'Union européenne. Ce nouveau calcul augmente mécaniquement le TEG, mais n'a aucune incidence sur le coût total du crédit, qui reste le même quelle que soit la méthode utilisée. Cette nouvelle présentation du TEG concerne uniquement le crédit à la consommation sous forme de prêt ou de découvert. Ainsi, conformément à l'article 1er du décret n°2002-927 du 10 juin 2002, les seuils de l'usure applicables à compter du 1er juillet 2002 sont exprimés selon la méthode équivalente pour les crédits à la consommation.

#### 2.3.1 Crédits aux particuliers

<i>SEUILS DE L'USURE</i>	2e trim. 04	3e trim. 04	4e trim. 04	1er trim. 05
<b>Prêts immobiliers</b>				
- Prêts à taux fixe	6,83%	6,67%	6,56%	6,63%
- Prêts à taux variable	5,99%	5,88%	5,85%	5,84%
- Prêts relais	7,07%	7,72%	6,68%	6,56%
<b>Autres prêts</b>				
- Prêts < ou = à 1 524 €* - Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament > à 1 524 €* - Prêts personnels et autres prêts > à 1524 €	20,96%	20,73%	20,13%	19,45%
	16,57%	16,64%	16,21%	16,33%
	9,68%	9,07%	9,12%	8,85%

\* Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à considérer est celui du crédit effectivement utilisé.

#### 2.3.2 Crédits aux entreprises<sup>3</sup>

<i>SEUILS DE L'USURE</i>	2e trim. 04	3e trim. 04	4e trim. 04	1er trim. 05
- Prêts consentis en vue d'achats ou de vente à tempérament	8,52%	8,40%	8,55%	8,47%
- Prêts d'une durée initiale > à 2 ans (taux fixe)	6,57%	6,41%	6,47%	6,65%
- Prêts d'une durée initiale > à 2 ans (taux variable)	6,35%	6,00%	6,08%	6,01%
- Découverts en compte*	11,05%	10,73%	11,27%	11,71%
- Autres prêts d'une durée initiale < ou = à 2 ans	8,49%	7,73%	8,20%	7,88%

\* Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

<sup>3</sup> En matière de crédit professionnel, la réglementation ne concerne pas les personnes morales exerçant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale sauf pour les découverts en compte.

### ***3. Monnaie Fiduciaire***

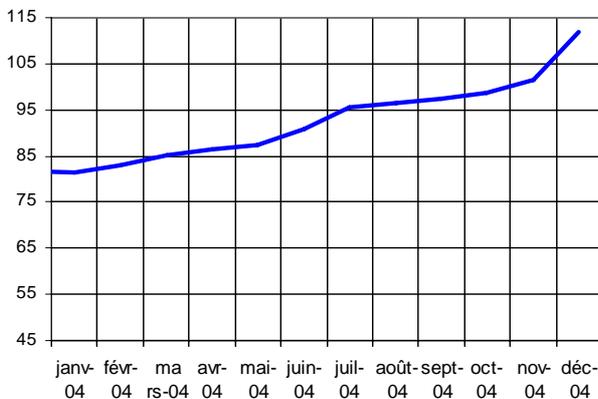
---

#### 3.1 Emission de billets euros

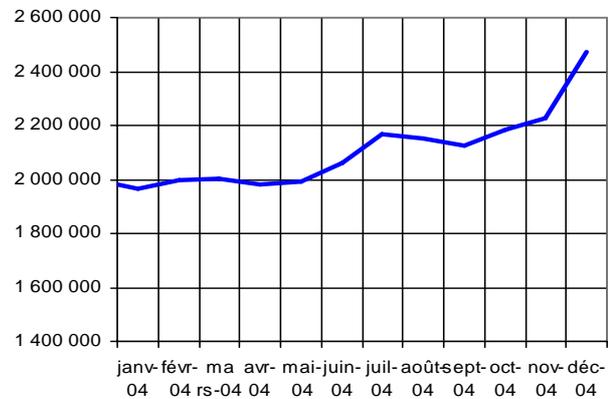
L'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les départements d'outre-mer les billets qui ont cours en France métropolitaine.

A la fin du quatrième trimestre 2004 et depuis l'introduction de l'euro, l'émission nette cumulée de billets euros s'élève à plus de 2,5 millions de billets (soit + 23,8 % sur un an contre + 16,3 % en glissement trimestriel) pour une valeur totale 112,0 millions d'euros (+ 37,0 % en glissement annuel et + 15,0 % entre septembre et décembre 2004), toutes coupures confondues. La coupure de 50 € reste la principale coupure avec 62,2 % du volume total.

**Emissions nettes cumulées de billets (\*)**  
en millions d'euros



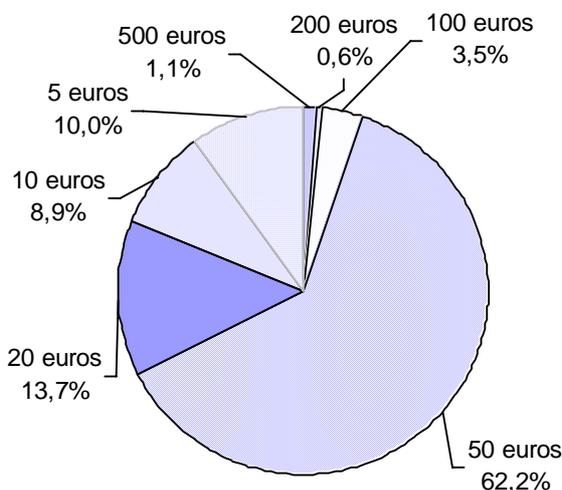
**Emissions nettes cumulées de billets**  
en unités



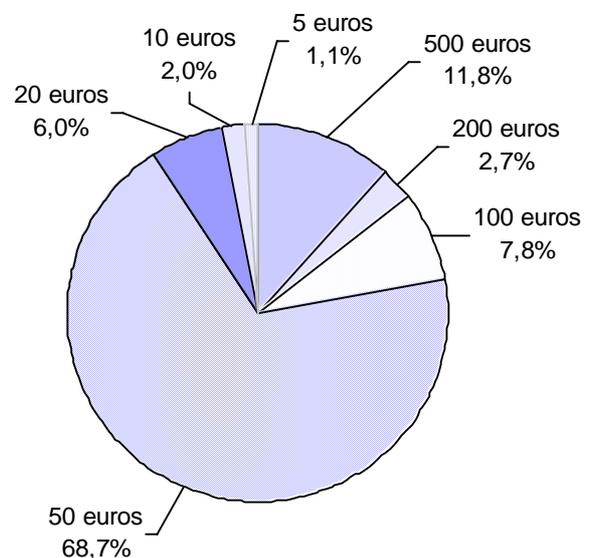
(\*) Les émissions nettes sont la différence entre les billets émis et les billets retirés de la circulation. Les émissions nettes cumulées représentent, le cumul des émissions nettes mensuelles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, préalimantation comprise.

#### Répartition par coupure en valeur et en volume de l'émission nette cumulée de billets euros à fin décembre 2004

**Répartition en volume**



**Répartition en valeur**

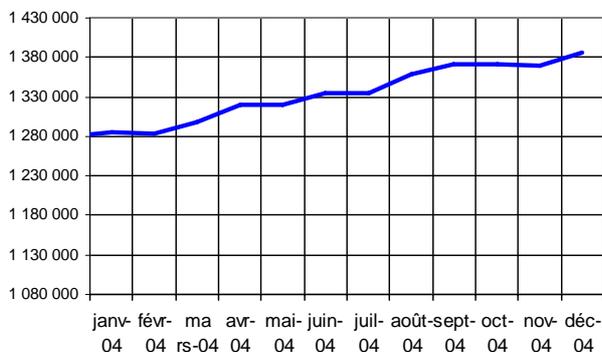


## 3.2 Emission de pièces euros

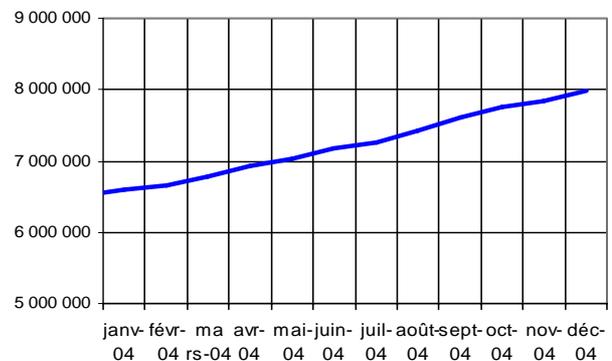
L'émission de pièces métalliques euros est également assurée par l'IEDOM, agissant pour le compte du Trésor public.

A la fin décembre 2004 et depuis l'introduction de l'euro, l'émission nette de pièces euros s'élève à 8,0 millions de pièces (+ 22,8 % en glissement annuel et + 5,0 % entre septembre et décembre 2004) pour une valeur de 1,4 million d'euros (soit + 8,4 % sur un an contre + 1,1 % en glissement trimestriel). Concernant la répartition des pièces, il convient de noter la forte proportion en volume des pièces de 1 et 2 centimes (56,8 % du nombre total).

**Emissions nettes cumulées de pièces (\*)**  
en euros



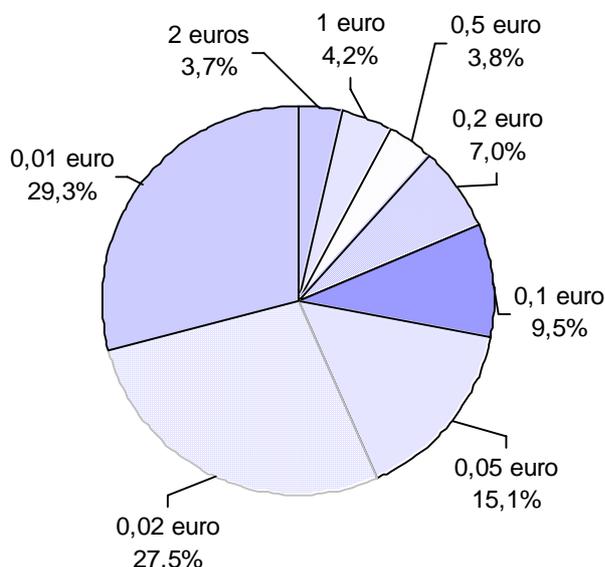
**Emissions nettes cumulées de pièces**  
en unités



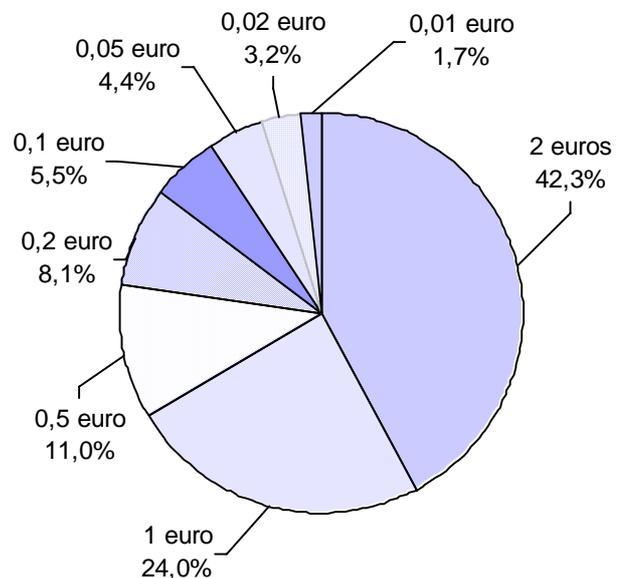
(\*) Les émissions nettes sont la différence entre les pièces émises et retirées de la circulation. Les émissions nettes cumulées représentent, le cumul des émissions nettes mensuelles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, préalimentation comprise.

### Répartition par coupure en valeur et en volume de l'émission nettes cumulée de pièces euros à fin décembre 2004

**Répartition en volume**



**Répartition en valeur**



**INSTITUT D'EMISSION DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**  
**B.P. 500 - 97600 Mamoudzou**

Directeur de la publication : A. VIENNEY  
Responsable de la rédaction : JF. HOARAU  
Editeur et imprimeur : IEDOM  
achevé d'imprimer le 14 Janvier 2005  
dépôt légal : 14 Janvier 2005 – publié à 100 exemplaires